



Notification de jugement

Par Zartax

Bonjour,

Jugé et relaxé il y a plus d'un an, le procureur de la république avait fait appel dans les 10 jours réglementaire.

Mis a part une notification écrite a la main par mon avocat sur la copie de mon jugement, je n'ai pas eu d'autre notification.

Est-ce normal ?

Merci pour vos réponses